

ASSEMBLÉE NATIONALE
29 mai 2026

PROTECTION ET SOUVERAINETÉ AGRICOLES - (N° 2765)

Commission	
Gouvernement	

N° 2448

SOUS-AMENDEMENT

présenté par
M. Gabarron, M. Amblard, M. de Lépinau, M. Falcon, Mme Florence Goulet, Mme Grangier,
M. Jordan, M. Jolly, Mme Laporte, M. Le Bourgeois, M. Loubet, M. David Magnier,
M. Patrice Martin, M. Meizonnet, M. Rivière, M. Tivoli, M. Vos et M. Weber

à l'amendement n° 1622 (Rect) du Gouvernement

ARTICLE 11

Cet amendement a été déclaré irrecevable après publication en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.